

Sauvegarde de la mangrove de Saint-Louis et promotion d'énergies alternatives



Collectivités françaises : Ville de Lille

Collectivité partenaire : Commune de Saint-Louis du Sénégal

Durée de réalisation du projet : Depuis 2014

CONTEXTE DE LA COOPÉRATION

Les villes de Lille et de Saint-Louis sont jumelées depuis le 28 novembre 1978.

Ce partenariat historique, l'un des premiers de la coopération décentralisée franco-sénégalaise, relie les populations et les maisons de quartier des deux villes, favorisant le dialogue interculturel et la participation citoyenne. Ce partenariat s'inscrit depuis 40 ans dans une démarche d'ouverture, de solidarité et d'échange entre les peuples.

De 1995 à 2010, la coopération entre la Ville de Lille et la Commune de Saint-Louis est opérée directement par des acteurs associatifs et l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, en charge des projets de développement urbain de la Commune. Un programme de coopération triennal est en particulier co-financé par le Ministère des Affaires étrangères de 2007 à 2010.

Depuis 2010, la Ville de Lille finance directement ses actions à Saint-Louis, sans intermédiaire associatif. La coopération s'est alors intensifiée grâce à la présence permanente d'un(e) volontaire à Saint-Louis, facilitant les relations entre les deux villes et assurant le bon suivi du programme de coopération, et aux projets structurants co-financés dans le cadre des appels à projets du Ministère des Affaires étrangères.

Depuis 2016, les actions de coopération entre les villes de Lille et Saint-Louis se concentrent notamment sur les thématiques suivantes : protection de l'environnement - notamment des espaces investis par la mangrove -, promotion des énergies alternatives, gestion de l'éclairage public et échanges culturels et citoyens.

La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, qui sont également patrimoine de l'humanité, est ainsi devenue un axe prioritaire de la coopération entre les deux villes. La commune de Saint-Louis, par ailleurs inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, est en effet directement menacée par le dérèglement climatique et la montée des eaux.

Afin de lutter contre ces phénomènes qui entraînent chaque jour des conséquences dramatiques pour la population locale, la Ville de Lille a souhaité s'engager auprès de la Commune de Saint-Louis pour protéger la mangrove de ce territoire, la plus septentrionale du continent africain et une réserve importante de biodiversité.

OBJECTIFS ET ACTIONS MENÉES

Avec le soutien financier de la ville de Lille via le Fonds Solidarité Climat, l'ONG « Le Partenariat », en tant qu'opérateur du projet, accompagne les collectivités locales pour



Formation sur le biogaz et l'utilisation des cuves à destination des femmes transformatrices de produits halieutiques à Guet Ndar.

la restauration, la préservation et la mise en valeur de la mangrove de Saint-Louis, dans une démarche de gestion durable, intégrée et planifiée. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Préserver la mangrove et la biodiversité qu'elle abrite
- Promouvoir des activités économiques alternatives, développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- Encourager la diffusion, la promotion et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables et notamment le procédé biogaz¹

Le bois, issu principalement de la mangrove, représente 87% de la consommation en énergie des ménages de

Saint-Louis. La promotion des énergies alternatives est vitale pour préserver cet espace naturel.

Dans ce contexte, le Ministère sénégalais de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables a lancé le Programme National Biogaz sur la période 2014-2017, en faveur de la diffusion de la technique de construction de biodigesteurs² au profit des ménages ruraux. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus globale de développement durable, le « Plan Sénégal Émergent », que l'État sénégalais a défini en 2012.

Ce projet soutenu par l'intermédiaire du Fonds Solidarité Climat, premier Fonds mis en place à l'échelle d'un territoire, Lille et la Région Hauts de France, a permis de :

- S'adresser directement à plus de 2 000 personnes à travers des activités de sensibilisation dans les quartiers, les écoles, les communes et collectivités voisines ou au sein de collectifs et de groupements d'individus
- Distribuer 45 foyers améliorés³ dans les quartiers situés dans la zone d'intervention
- Délivrer 500 kg de biocharbon pour chacun des 4 Groupements de Promotion Féminine localisés dans trois quartiers d'intervention
- Revitaliser une dizaine d'hectares de mangroves (plantation de propagules de palétuviers) et reboiser 8 ha avec 9 000 pieds de filaos⁴
- Concevoir un système d'information géographique élaboré et un plan de gestion environnementale

En complémentarité du projet de sauvegarde de la mangrove, un projet de diffusion du biogaz a également été mis en place dès 2015, notamment pour réduire la

¹ Gaz produit par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. C'est un combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone qui peut être brûlé pour obtenir de la chaleur et de l'électricité.

² Dispositif technique utilisé pour produire du biogaz.

³ Foyer à bois qui permet une économie d'énergie en évitant la dispersion de la chaleur.

⁴ Plante originaire d'Asie du Sud-Est qui a la particularité de s'adapter à tout type de sol et d'être tolérante au sel.

déforestation, améliorer les conditions sanitaires lors de la cuisson des aliments et valoriser les déchets organiques. Il a permis de :

- Construire 33 cuves pour la production de biogaz sur les deux phases du projet
- Former 5 maçons sur la période 2017-2018, 40 maraîchers sur l'utilisation du biodigestat⁵ comme compost et 25 femmes dans le cadre de la mise en place d'une coopérative de femmes transformatrices de poissons⁶
- Mettre en œuvre une recherche-action entre établissements universitaires lillois et sénégalais



Construction de la chambre d'entrée (réservoir de mélange) des matières organiques d'origine végétale ou animale pour une cuve domestique de production de biogaz au quartier de Bango à Saint-Louis du Sénégal.

PARTENAIRES

Partenaires français :

- La ville de Lille, en charge du suivi du projet et du budget, de la mise à disposition d'un(e) volontaire de solidarité internationale sur place en tant que chargé(e) de coopération, de la coordination des partenaires, de l'établissement d'un bilan et des actions de communication autour du projet à Lille et en France
- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- La Métropole européenne de Lille
- La Fondation Raja - Danièle Marcovici
- LONG « le Partenariat », en charge de la maîtrise d'œuvre et de la formation
- Le Fonds Solidarité Climat hébergé par la Fondation de Lille
- YNCREA des Hauts-de-France

Partenaires sénégalais :

- La Commune de Saint-Louis du Sénégal, en charge de la mise en relation des acteurs locaux et de l'animation du Comité de suivi des actions de sensibilisation
- L'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, assistance à la maîtrise d'ouvrage
- le Programme National Biogaz sénégalais
- Kosmos Energy
- L'Université Gaston Berger de Saint-Louis

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Projet Mangrove

Montant total du projet : 69 398 € (2012-2020 sur 4 phases) réparti de la manière suivante :

⁵ Produit résidu de la méthanisation, composé de matière organique non biodégradable (lignine), des matières minérales (azote, phosphore) et de l'eau. Une fois retraité, le biodigestat est utilisé comme fertilisant à haute valeur agronomique : il peut être étendu sur les terres agricoles.

⁶ Au niveau de l'Unité de Transformation des Produits Halieutiques d'Hydrobase, 700 femmes transforment environ 6 000 tonnes de poisson par an. Ce dernier produit transformé nécessite beaucoup d'énergie lors de l'étape de cuisson : le biogaz produit par fermentation des résidus des produits halieutiques leur permet d'éviter l'utilisation du bois de chauffe, dont les fumées sont néfastes pour la santé.

- Union européenne : 34 005,02 € (49%)
- Fondation ITANCIA : 24 983,28 € (36%)
- Fonds Solidarité Climat : 3 469,9 € (5%)
- Ville de Lille : 2 081,94 € (3%)
- Léa Nature : 2 775 € (4%)
- Fondation HUMUS : 1 387,96 € (2%)
- Association ABEJ : 693,98 € (1%)

Projet Biogaz :

Montant total du projet : 63 939 € hors valorisation (dont 14 200 € du MEAE) en phase 1

Montant total du projet : 97 164 € hors valorisation (dont 32 116 € du MEAE) en phase 2

- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : 22% phase 1, puis 33% phase 2
- Ville de Lille : 14% phase 1, puis 16% phase 2
- Commune de Saint-Louis : 5% phase 1 et 5% phase 2
- Métropole Européenne de Lille : 13% phase 1, puis 10% phase 2
- Programme National Biogaz : 46% phase 1, puis 16% phase 2
- Fondation RAJA : 10% en phase 2
- Kosmos Energy : 10% en phase 2

ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

Sur le plan quantitatif, les objectifs en termes d'énergie produite sont atteints. Le principal défi a surtout été de parvenir à coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet, que ce soit sur les actions menées autour de la mangrove ou plus spécifiquement sur la production de biogaz. Ainsi, la commune de Saint-Louis et ses



Reboisement de la mangrove dans la commune de Gandon.

services techniques ont pu bénéficier de l'expérience de leurs partenaires (privés, publics, associatifs, universitaires). Sans mobilisation politique, cette synergie d'acteurs aurait pu faillir. Elle est donc l'une des clés de réussite du projet, ayant permis de répondre à un besoin réel et de s'adapter au contexte sans imposer les méthodes françaises.

La ville de Lille, avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, entend mettre en place un système de micro-méthanisation qui consiste en l'utilisation de déchets issus d'activités humaines, notamment agricoles, comme ressources énergétiques produisant une quantité d'énergie adaptée aux usages. Avec ce projet, la ville de Lille fait valoir le principe de réciprocité en orientant la coopération du Sud vers le Nord.

Le projet de construction d'une cuve sur le territoire lillois est néanmoins contraint par la législation française et des études sont en cours, permettant d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'installation. À la suite de la finalisation de la Phase 2 du projet biogaz en 2019, la ville de Lille et la commune de Saint-Louis poursuivront de nouvelles actions autour de la préservation de l'environnement et de la ville durable, axe fort de la coopération depuis plus de 40 ans.